États financiers consolidés de

# **GOODFOOD MARKET CORP.**

Périodes de 53 semaines closes le 7 septembre 2024 et de 52 semaines closes le 2 septembre 2023

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 5
États financiers consolidés	
États consolidés du résultat net et du résultat global	6
États consolidés de la situation financière	7
États consolidés des variations des capitaux propres négatifs	8
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 34



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. De Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514-840-2100
Télécopieur 514-840-2187

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Goodfood Market Corp.

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Goodfood Market Corp. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 7 septembre 2024 et au 2 septembre 2023;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les périodes de 53 semaines et de 52 semaines closes à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres négatifs pour les périodes de 53 semaines et de 52 semaines closes à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les périodes de 53 semaines et de 52 semaines closes à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 7 septembre 2024 et au 2 septembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les périodes de 53 semaines et de 52 semaines closes à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période de 53 semaines close le 7 septembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

#### Appréciation de l'existence et de l'exactitude des ventes nettes

#### Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 3.2 et 4.2 des états financiers. Les ventes nettes de l'entité se sont élevées à 153 millions de dollars. Les ventes nettes proviennent principalement de la livraison de solutions de repas frais et de produits complémentaires (les « solutions de repas »).

L'entité comptabilise les produits à un moment précis, soit au moment de la livraison des solutions de repas lorsque les critères permettant de considérer l'obligation de prestation comme remplie sont satisfaits. Les produits différés sont constatés à la réception d'une contrepartie anticipée au titre des produits correspondants. Les produits tirés de la vente de marchandises sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des remboursements, des incitatifs à la vente et des crédits de référence.

#### Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'existence et l'exactitude des ventes nettes constituaient une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques d'anomalies significatives plus élevés du fait de l'ampleur des ventes nettes, du volume élevé des transactions et de la complexité du traitement et de l'enregistrement des transactions de vente de l'entité. Par conséquent, une attention importante de la part de l'auditeur a été nécessaire dans la mise en œuvre des procédures d'audit.

#### Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

- Nous avons rapproché toutes les transactions de ventes nettes de solutions de repas de l'entité pour l'exercice avec les entrées en trésorerie correspondantes dans les relevés bancaires.
- Pour les transactions de vente de solutions de repas effectuées tout au long de l'exercice qui ont été sélectionnées, nous avons évalué si l'obligation de prestation avait été satisfaite en examinant la preuve de livraison.
- Nous avons vérifié la concordance du montant total des paiements reçus par les clients à la clôture de l'exercice pour les livraisons de solutions de repas effectuées après cette date avec les produits différés de l'entité.
- Pour les transactions de vente de solutions de repas sélectionnées, nous avons validé le prix de transaction et le prix de catalogue approuvé par un des principaux dirigeants dont le niveau hiérarchique est approprié.



#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document intitulé « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes et dans le Rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

# Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

#### En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
  - Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;



- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Philippe Grubert.

Montréal, Canada

Le 26 novembre 2024

\*\* CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A120220

LPMG A.H.l. S.E.N. C.R.L.

## États consolidés du résultat net et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions)

Pour les périodes de 53 et 52 semaines closes le	Notes	7 septembre 2024	2 septembre 2023
Ventes nettes		152 838 \$	168 558 \$
Coût des marchandises vendues		89 860	103 178
Bénéfice brut		62 978	65 380
Frais de vente et charges générales et administratives		54 843	65 867
Profits de réorganisation et autres profits connexes, montant net	6	(1 327)	(468)
Amortissements	12, 13, 14	7 381	10 837
Résultat d'exploitation		2 081	(10 856)
Charges financières nettes	7	5 514	5 668
Perte avant impôt sur le résultat		(3 433)	(16 524)
Recouvrement d'impôt différé	8	-	(61)
Perte nette, représentant le résultat global		(3 433) \$	(16 463) \$
Perte par action de base et diluée		(0,05) \$	(0,22) \$
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires en circulation	18	76 928 635	76 103 206

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

#### États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Aux	Notes	7 septembre 2024	2 septembre 2023
Actifs	Hotes	2024	2023
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		24 010 \$	24 925 \$
Débiteurs et autres montants à recevoir	10	2 178	24 323 ψ 4 136
Stocks	11	3 157	3 281
Autres actifs courants		433	366
Autics dottis courants		29 778	32 708
Actifs non courants		23110	02 T00
Immobilisations corporelles	12	7 655	11 026
Actifs au titre de droits d'utilisation	13	9 573	10 986
Immobilisations incorporelles	14	1 958	2 776
Créances locatives	1-7	3 042	2770
Autres actifs non courants		309	312
Total des actifs		52 315 \$	57 808 \$
Passifs et capitaux propres négatifs Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		14 903 \$	17 993 \$
Produits différés		3 616	4 105
Dette	15	1 138	4 036
Partie courante des débentures convertibles	16	6 029	4 030
Partie courante des obligations découlant de contrats de	10	0 029	_
location	17	2 961	2 862
		28 647	28 996
Passifs non courants			
Débentures convertibles	16	39 376	41 752
Obligations découlant de contrats de location	17	10 370	10 502
Total des passifs		78 393	81 250
Capitaux propres négatifs			
Actions ordinaires	18	181 727	180 369
Surplus d'apport	19	7 448	8 009
Débentures convertibles	16	5 367	5 367
Déficit		(220 620)	(217 187)
Total des capitaux propres négatifs		(26 078)	(23 442)
Total des passifs et des capitaux propres négatifs		52 315 \$	57 808 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom de Marché Goodfood Corp. :

 (signé)
 (signé)

 Jonathan Ferrari, administrateur et président du conseil d'administration
 Donald Olds, administrateur et président du comité d'audit

États consolidés des variations des capitaux propres négatifs

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les périodes de 53 et de 52 semaines closes le

					2 sept	embre 2023
	Notes	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Débentures convertibles	Déficit	Total
Solde au 3 septembre 2022		173 788 \$	10 584 \$	5 174 \$	(200 724)\$	(11 178)\$
Perte nette		_	_	_	(16 463)	(16 463)
Charge liée aux paiements						
fondés sur des actions	19	_	3 903	_	_	3 903
Émission de débentures						
convertibles, montant net	16	_	_	202	_	202
Conversions de débentures						
convertibles, montant net	16	196	_	(9)	_	187
Acquisition d'unités d'actions						
restreintes	19	6 475	(6 475)	_	_	_
Régime d'achat d'actions						
pour les employés	19	(90)	(3)		_	(93)
Solde au 2 septembre 2023		180 369 \$	8 009 \$	5 367 \$	(217 187)\$	(23 442)\$
					7 septe	embre 2024
Solde au 2 septembre 2023		180 369 \$	8 009 \$	5 367 \$	(217 187)\$	(23 442)\$
Perte nette		_	_	_	(3 433)	(3 433)
Charge liée aux paiements						
fondés sur des actions	19	_	863	_	_	863
Acquisition d'unités d'actions						
restreintes	19	1 419	(1 419)	_	_	_
Régime d'achat d'actions						
pour les employés	19	(61)	(5)	<u> </u>		(66)
Solde au 7 septembre 2024		181 727 \$	7 448 \$	5 367 \$	(220 620)\$	(26 078)\$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

#### Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les périodes de 53 et 52 semaines closes le	Notes	7 septembre 2024	2 septembre 2023
Activités d'exploitation			
Perte nette		(3 433) \$	(16 463) \$
Ajustements pour :			
Amortissements	12, 13, 14	7 381	10 837
Reprise de dépréciation des actifs non financiers	6, 12, 13	(981)	_
(Profit net) perte nette sur la sortie d'actifs non financiers		(632)	2 362
Profit sur la résiliation de contrats de location	6	_	(12 137)
Réductions de valeur des actifs non financiers	6	_	2 252
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	19	864	3 903
Charges financières nettes	7	5 514	5 668
Recouvrement d'impôt différé	8	_	(61)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds	20		` ,
de roulement d'exploitation	20	(1 184)	(6 138)
Autres		(35)	427
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		7 494	(9 350)
Activités d'investissement			
Entrées d'immobilisations corporelles	12	(49)	(716)
Entrées d'immobilisations incorporelles	14	(578)	(1 019)
Produit de la sortie d'actifs non financiers		` _	2 580
Intérêts reçus		1 400	1 115
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		773	1 960
Activités de financement			
(Frais d'émission) produit au titre de l'émission de			
débentures convertibles, montant net		(6)	12 249
Remboursements sur la dette, montant net	15	(2 925)	(7 813)
Intérêts payés		(3 198)	(4 616)
Paiements d'obligations découlant de contrats de location Actions achetées aux termes du régime d'achat d'actions	17	(3 014)	(4 407)
pour les employés	19	(66)	(89)
Autres		27	106
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement		(9 182)	(4 570)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(915)	(11 960)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		24 925	36 885
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période		24 010 \$	24 925 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	20	<u>-</u> +υιυ ψ	21020 4

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

#### 1 ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Goodfood Market Corp. est une marque canadienne numérique qui offre des solutions de repas et permet la livraison de ces repas et de produits complémentaires frais facilitant pour les clients à l'échelle du Canada la dégustation de délicieux mets à la maison chaque jour. Toute référence à Goodfood Market Corp. (ou « Goodfood », la « Société ») vise la situation financière, la performance financière, les flux de trésorerie et les informations à fournir de Goodfood Market Corp. et de sa filiale sur une base consolidée.

Goodfood Market Corp. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* qui est inscrite à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « FOOD ». La principale installation de production et les bureaux administratifs de la Société sont établis à Montréal (Québec). La Société dispose aussi d'autres installations en Ontario et en Alberta.

La Société utilise une date de clôture variable, qui correspond au premier samedi de septembre de chaque année. Par conséquent, l'exercice comprend généralement 52 semaines, et une 53e semaine tous les cinq ou six ans. L'exercice clos le 7 septembre 2024 comptait 53 semaines et l'exercice clos le 2 septembre 2023 comptait 52 semaines.

#### 2 BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### 2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables significatives de la Société sont décrites en détail à la note 3.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») de la Société a autorisé le 26 novembre 2024 la publication le 27 novembre 2024 des états financiers consolidés de la période de 53 semaines close le 7 septembre 2024 et de la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023.

#### 2.2 BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- les accords de paiement fondé sur des actions qui sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution;
- les obligations découlant de contrats de location, lesquelles sont évaluées à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de passation du contrat.

#### 2.3 MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de Goodfood Market Corp.

#### 3 RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

#### 3.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de la Société et de sa filiale entièrement détenue.

#### **Filiales**

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant de ces rendements. La Société réévalue si elle contrôle une entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments susmentionnés ont changé. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et elle continue d'être consolidée jusqu'à la date à laquelle le contrôle prend fin.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

# 3.2 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Les produits tirés de la vente de marchandises sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des remboursements, des incitatifs à la vente et des crédits. Les produits sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment de la livraison des solutions de repas lorsque les critères permettant de considérer l'obligation de prestation comme remplie sont satisfaits. Les crédits de vente et de référence sont comptabilisés dans les produits au moment de l'utilisation et lorsque la Société s'acquitte de son obligation. Les produits différés sont constatés à la réception d'une contrepartie anticipée au titre des produits correspondants. Les crédits de vente et de référence sont également inclus dans les produits différés et sont évalués en fonction de la juste valeur des crédits de vente et de référence accordés, en tenant compte du pourcentage d'utilisation estimatif.

#### 3.3 IMPÔT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

#### Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale pour les exercices considérés et tout ajustement de l'impôt à payer ou devant être récupéré relativement à des exercices antérieurs. Le montant de l'impôt exigible à payer ou à recevoir reflète la meilleure estimation du montant d'impôt qui devrait être payé ou récupéré, compte tenu de l'incertitude liée à l'impôt, le cas échéant. Il est évalué d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt exigible ne sont compensés que si certains critères sont respectés.

#### Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable; ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable futur s'améliore. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur à l'égard duquel ces éléments pourront être imputés.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'évaluation de l'impôt différé doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que si certains critères sont respectés.

#### 3.4 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti. Le coût comprend les coûts d'acquisition déduction faite des rabais et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

#### 3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs comme suit :

Actif	Période
Mobilier et agencements	De 3 à 10 ans
Matériel et outillage	De 3 à 20 ans
Matériel informatique et autres	De 3 à 5 ans
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du contrat et de la durée d'utilité

Les estimations au titre des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont réexaminées chaque date de clôture et ajustées de manière prospective au besoin.

#### 3.6 CONTRATS DE LOCATION

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

#### Actif au titre du droit d'utilisation

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation découlant de contrats de location à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, soit en fonction du montant initial de l'obligation découlant de contrats de location, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs recus.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Les durées de location, incluant les options de renouvellement dont la Société a la certitude raisonnable d'exercer, varient de 0 à 11 ans pour les installations, le matériel roulant et tout autre matériel. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit par des pertes de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation découlant de contrats de location.

#### Obligation découlant de contrats de location

L'obligation découlant de contrats de location est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs futurs, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société.

L'obligation découlant de contrats de location est évaluée par la suite au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement attribuable au fait que la Société modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation, ou lorsqu'un paiement de loyer fixe en substance est modifié.

Lorsque l'obligation découlant de contrats de location fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé aux états consolidés du résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

#### 3.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et de tout cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice considéré et la période correspondante sont les suivantes :

Actif	Période
Logiciels	De 3 à 5 ans
Propriété intellectuelle	5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture et ajustés de manière prospective au besoin.

#### 3.8 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La Société revoit la valeur comptable de ses actifs non financiers, qui incluent les actifs incorporels ayant une durée d'utilité déterminée, les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, chaque date de clôture afin de déterminer si des événements particuliers ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés dans une unité génératrice de trésorerie (« UGT »). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif (ou d'une UGT) diminuée des coûts de sortie et de sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT). Les pertes de valeur sont réparties en réduction de la valeur comptable des actifs de l'UGT au prorata et sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée de l'estimation révisée, mais se limite à la valeur comptable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices précédents. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

#### 3.9 INSTRUMENTS FINANCIERS

#### 3.9.1 COMPTABILISATION ET ÉVALUATION INITIALE

Les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier ou un passif financier est évalué initialement à la juste valeur majorée, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition ou à son émission.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

#### 3.9.2 DÉBENTURES CONVERTIBLES

Les débentures convertibles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, ce qui correspond à la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction engagés, minorés de la composante capitaux propres. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont compris dans la valeur des instruments et sont amortis au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge au titre du taux d'intérêt effectif est comprise dans les charges financières nettes des états consolidés du résultat net.

Les différentes composantes des instruments composés émis par la Société sont classées séparément à titre de passifs financiers et de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. À la date d'émission, la juste valeur du passif est évaluée séparément au moyen d'un taux de marché estimé pour un passif similaire sans composante capitaux propres et le résiduel est attribué à l'option de conversion. La composante passif est par la suite comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce qu'elle s'éteigne au moment de sa conversion ou à la date d'échéance de l'instrument. La composante capitaux propres est comptabilisée et comprise dans les capitaux propres, sans être ultérieurement réévaluée. De plus, l'option de conversion classée comme capitaux propres demeure dans les capitaux propres jusqu'à ce que l'option de conversion soit exercée, auquel cas, la tranche comptabilisée dans les capitaux propres est virée dans les actions ordinaires. Les frais d'émission sont répartis entre les composantes passif et capitaux propres au pro rata de leur valeur respective.

Lors d'un remboursement ou rachat anticipé de débentures convertibles, la Société attribue la contrepartie payée à l'extinction au passif selon sa juste valeur à la date de la transaction et le résiduel est attribué à l'option de conversion. Tout profit ou toute perte découlant de la composante passif est passé à titre de produits et de charges dans les états consolidés du résultat net et l'écart entre la valeur comptable et le montant qui devrait être réglé au titre de l'option du détenteur est traité comme une transaction relative aux actions ordinaires.

#### 3.9.3 ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Lors de la détermination de la juste valeur, la Société utilise une hiérarchie des justes valeurs fondée sur les niveaux suivants :

Niveau 1 – Les données observables telles que les prix cotés sur des marchés actifs.

Niveau 2 – Les données qui sont observables directement ou indirectement, autres que les prix cotés sur des marchés actifs.

Niveau 3 – Les données pour lesquelles il n'existe aucune ou pratiquement aucune donnée de marché observable, et pour lesquelles l'entité est donc tenue de formuler ses propres hypothèses.

#### 3.10 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les régimes de paiements fondés sur des actions de la Société comprennent un régime d'options sur actions, un régime d'unités d'actions restreintes et un régime d'achat d'actions pour les employés. Les employés, les consultants, les dirigeants et les administrateurs de la Société reçoivent une rémunération sous forme de paiements fondés sur des actions, par lesquels les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres).

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Le coût du régime d'options sur actions de la Société est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le coût du régime d'unités d'actions restreintes est déterminé selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires pour les cinq jours précédant immédiatement la date d'attribution. Les coûts sont comptabilisés comme une charge liée aux paiements fondés sur des actions, alors qu'une augmentation correspondante des capitaux propres (surplus d'apport) est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions de rendement et de service (la période d'acquisition des droits) sont remplies. La charge cumulée est comptabilisée chaque date de clôture au titre des transactions réglées en instruments de capitaux propres jusqu'à ce que la date d'acquisition des droits rende compte de la mesure dans laquelle la période d'acquisition des droits a expiré. La charge ou le crédit inscrit aux états du résultat net de la période représente la variation du cumul des charges comptabilisé entre l'ouverture et la clôture de la période.

#### 3.11 RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS POUR LES EMPLOYÉS

Les cotisations de la Société, utilisées pour acheter des actions sur le marché libre au nom des employés, sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées comme une charge au titre des avantages; une hausse correspondante est comptabilisée dans le surplus d'apport. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'attributions pour lesquelles les conditions d'acquisitions devraient être remplies; le montant ultimement passé en charges dépendra donc du nombre d'attributions pour lesquelles les conditions d'acquisition ont été remplies à la date d'acquisition.

Les actions détenues au nom des employés et dont les droits ne sont pas acquis sont considérées comme des actions propres et sont par conséquent déduites des capitaux propres jusqu'au moment où elles seront acquises.

#### 3.12 INFORMATION SECTORIELLE

La Société a déterminé qu'elle n'exploitait qu'un seul secteur opérationnel pour les exercices 2024 et 2023.

#### 4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

L'établissement des états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des ventes nettes et des charges et des notes y afférentes. L'incertitude à propos de ces hypothèses et estimations pourrait faire en sorte qu'un ajustement important doive être apporté à la valeur comptable des actifs ou des passifs dans les périodes futures. Ces hypothèses et ces estimations sont passées en revue régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des exercices futurs touchés par ces révisions.

Les principaux jugements, estimations et hypothèses de la Société sont présentés ci-après :

#### 4.1 JUGEMENTS CRITIQUES

#### Dépréciation des actifs non courants

Chaque date de clôture, la direction évalue si les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles présentent des indicateurs de dépréciation. Pour les fins de son analyse, la direction se base sur son jugement en tenant compte des facteurs tels que l'environnement économique et le marché dans lequel évolue la Société, les prévisions budgétaires ainsi que l'obsolescence physique.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

#### Durée du contrat de location

Lors de la comptabilisation d'un contrat de location, la Société évalue la durée du contrat de location selon les conditions du contrat de location et détermine si elle exercera les options de renouvellement au terme de sa durée. Les options de renouvellement ne sont incluses dans la durée du contrat de location que si la direction a la certitude raisonnable de le renouveler. Ce jugement critique pourrait avoir une incidence sur la situation financière de la Société si la durée des contrats de location est réévaluée de manière différente.

#### 4.2 PRINCIPALES SOURCES D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

#### Évaluation des ventes nettes

Les ventes nettes sont présentées déduction faite des remboursements, des incitatifs à la vente et des crédits, y compris les crédits de référence. Les montants des crédits sont estimés en fonction de l'historique et de l'expérience de la Société au titre du pourcentage d'utilisation de ces crédits. Le passif estimatif correspondant des crédits est inclus dans les produits différés.

#### 5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

#### 5.1 NOUVELLES NORMES ET NORMES MODIFIÉES ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

#### Modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers

En février 2021, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IAS 1. Ces modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que d'informations sur les « principales » méthodes comptables et précisent la façon de déterminer si les informations sur les méthodes comptables sont significatives. Pour la Société, ces modifications sont entrées en vigueur pour la période de 53 semaines close le 7 septembre 2024 et elles sont appliquées à la note 3.

#### 5.2 NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

#### Modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui visent à clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (les « modifications de 2020 »). Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications ont éliminé l'obligation selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif pour au moins douze mois doit être inconditionnel. Le droit doit plutôt être substantiel et exister à la date de clôture.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Société ne s'attend pas à ce que cette modification ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

#### IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1. L'IFRS 18 met en place de nouvelles dispositions visant à améliorer les informations à fournir sur la performance financière et à donner aux investisseurs une meilleure base pour analyser et comparer les sociétés. Plus précisément, elle instaure ce qui suit :

- le classement des produits et des charges dans trois catégories définies (« exploitation », « investissement » et « financement ») et elle exige que les sociétés fournissent de nouveaux soustotaux définis, y compris un sous-total pour le résultat d'exploitation;
- une obligation de transparence accrue des mesures de la performance définies par la direction selon laquelle les sociétés sont tenues de présenter des mesures qui leur sont propres dans l'état du résultat net:

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

 des indications améliorées sur la façon dont les sociétés regroupent les informations dans les états financiers, notamment des indications sur les informations à fournir dans les états financiers ou dans les notes annexes.

L'IFRS 18 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société évalue l'incidence potentielle de cette nouvelle norme.

# Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (Modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui modifient l'IFRS 9 et l'IFRS 7, afin de clarifier le moment où un actif financier ou un passif financier est comptabilisé ou décomptabilisé, et notamment, pour introduire un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement.

Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, et une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

### 6. PROFITS DE RÉORGANISATION ET AUTRES PROFITS NETS CONNEXES

Le tableau qui suit résume les profits de réorganisation et autres profits nets connexes :

	2024	2023
Reprise de dépréciation des actifs non financiers	(981) \$	- \$
Profits nets liés aux fermetures d'installations <sup>1)</sup>	_	(8 315)
Réductions de valeur d'actifs non financiers	_	2 252
Perte nette sur la sortie d'actifs non financiers	_	2 362
Indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel	_	2 210
Honoraires de conseillers externes <sup>2)</sup>	_	1 017
Autres	(346)	6
	(1 327) \$	(468) \$

Pour la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023, les profits nets liés aux fermetures d'installations comprenaient un profit net sur la résiliation de contrats de location de 12,1 millions de dollars.

<sup>2)</sup> Les honoraires de conseillers externes représentent des honoraires au titre des initiatives liées à la réorganisation de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

## 7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	2024	2023
Charges d'intérêts sur la dette	259 \$	618 \$
Charges d'intérêts sur les obligations découlant de contrats		•
de location	806	1 474
Charges d'intérêts sur les débentures, y compris les intérêts au titre		
de la désactualisation	5 725	4 487
Produits d'intérêts	(1 349)	(1 115)
Autres charges financières	44	254
Perte (profit) de change	29	(50)
	5 514 \$	5 668 \$

### 8. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le rapprochement de l'impôt sur le résultat de la Société aux taux d'imposition prévus par la loi au Canada se présente comme suit :

	2024	2023
Perte avant impôt sur le résultat	(3 433) \$	(16 524)\$
Taux d'imposition prévus par la loi au Canada	26,05 %	26,21 %
Économie d'impôt au taux combiné canadien prévu par la loi	(894) \$	(4 331)\$
Diminution résultant des éléments suivants :		
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	1 401	3 454
Comptabilisation d'avantages fiscaux non comptabilisés		
précédemment	(619)	_
Différences permanentes	240	1 043
Variation du taux d'impôt	343	(122)
Autres	(471)	(105)
Total du recouvrement d'impôt sur le résultat	- \$	(61)\$

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Les actifs (passifs) d'impôt différé non comptabilisés de la Société se présentaient comme suit :

	Créance locative	Obligations découlant de contrats de location	Pertes d'exploita- tion nettes	Débentures	Immobili- sations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	Actifs (passifs) d'impôt différé
Au 3 septembre 2022	- \$	5 080 \$	2 097 \$	(2 097)\$	(5 080)\$	- \$
Montants comptabilisés dans la perte nette Montants comptabilisés dans les capitaux propres	_	(5 080)	(474)	535	5 080	61 (61)
Au 2 septembre 2023	- \$	<b>\$</b>	1 623 \$	(1 623)\$		<del>(01)</del>
Montants comptabilisés dans la perte nette	– \$ (874)	– \$ 874	(962)	962	- φ -	– φ –
Au 7 septembre 2024	(874)\$	874 \$	661 \$	(661)\$	- \$	- \$

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés de la Société se présentaient comme suit :

Aux	7 septembre 2024	2 septembre 2023
Pertes nettes d'exploitation reportées en avant	33 604 \$	33 655 \$
Immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	15 829	14 977
Frais d'émission d'actions et d'instruments d'emprunt	433	907
Immobilisations incorporelles	1 878	1 526
Autres	721	620
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	52 465 \$	51 685 \$

La Société dispose de pertes fiscales d'exploitation fédérales reportées en avant de 128,6 millions de dollars (131,0 millions de dollars en 2023), lesquelles sont en partie comptabilisées pour un montant de 2,5 millions de dollars (6,2 millions de dollars en 2023), et de différences temporaires déductibles non comptabilisées de 72,6 millions de dollars (65,6 millions de dollars en 2023) qui sont disponibles pour réduire le revenu imposable. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la Société pourrait réaliser ces actifs d'impôt. Au 7 septembre 2024, les montants et les dates d'expiration de ces pertes fiscales fédérales reportées en avant se présentaient comme suit :

2037	1 931 \$
2038	8 516
2039	18 089
2040	812
2041	22 625
2042	63 531
2043	13 069
	128 573 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

# 9. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

	2024	2023
Charge relative aux paiements de loyers variables non pris en compte dans les obligations découlant de contrats de location	1 322 \$	1 337 \$
Salaires, jetons et autres avantages à court terme	35 900	43 890
Coûts engagés en lien avec les acquisitions	49	_

#### 10. DÉBITEURS ET AUTRES MONTANTS À RECEVOIR

Aux	7 septembre 2024	2 septembre 2023
Taxes de vente à recevoir	1 168 \$	1 853 \$
Partie courante des créances locatives	312	_
Montant à recevoir au titre du programme de récompenses	193	238
Escomptes de volume à recevoir	9	96
Autres montants à recevoir	496	1 949
	2 178 \$	4 136 \$

#### 11. STOCKS

	7 septembre	2 septembre
Aux	2024	2023
Aliments	1 830 \$	1 807 \$
Matériel d'empaquetage	1 120	1 221
Produits en cours	207	253
	3 157 \$	3 281 \$

Le coût des stocks comptabilisés en charges dans le coût des marchandises vendues au cours de la période de 53 semaines close le 7 septembre 2024 s'établissait à 77,2 millions de dollars (88,6 millions de dollars en 2023).

La Société a comptabilisé dans le coût des marchandises vendues un recouvrement net de 0,5 million de dollars (1,1 million de dollars en 2023) au titre de la dépréciation des stocks pour la période de 53 semaines close le 7 septembre 2024. Ce montant comprend 0,5 million de dollars (1,3 million de dollars en 2023) au titre de l'abandon de produits d'épicerie sur demande.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

#### 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier et agencements	Matériel et outillage	Matériel informatique et autres	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction <sup>1)</sup>	Total
Coût:						
Au 3 septembre 2022	6 171 \$	22 385 \$	6 317 \$	36 246 \$	583 \$	71 702 \$
Entrées	_	323	14	195	_	532
Sorties	(1 236)	(1 247)	(398)	(7 226)	_	(10 107)
Transferts	_	_	_	15	(15)	_
Transferts aux actifs détenus en vue		F-7	40			70
de la vente	_	57	19	_	_ (53)	76
Autres		(4)			(57)	(61)
Au 2 septembre 2023	4 935 \$	21 514 \$	•		511 \$	- •
Entrées	_	28	3	18	_	49
Sorties	(3)	(10)	_	(6 482)	(511)	(7 006)
Au 7 septembre 2024	4 932 \$	21 532 \$	5 955 \$	22 766 \$	- \$	55 185 \$
Amortissement cumul	é, perte de valeu	r et réduction	ons de valeur :			
Au 3 septembre 2022	4 707 \$	15 867 \$	3 753 \$	28 470 \$	497 \$	53 294 \$
Amortissement	337	1 235	1 268	1 529	_	4 369
Sorties	(705)	(495)	(198)	(5 860)	_	(7 258)
Réductions de valeur	24	152	135	386	14	711
Au 2 septembre 2023	4 363 \$	16 759 \$	4 958 \$	24 525 \$	511 \$	51 116 \$
Amortissement	180	1 132	794	1 057	_	3 163
Sorties	(3)	(10)	_	(5 916)	(511)	(6 440)
Reprise de dépréciation	_	_	_	(309)	_	(309)
Au 7 septembre 2024	4 540 \$	17 881 \$	5 752 \$	19 357 \$	- \$	47 530 \$
Valeur comptable nett	e :					
Au 2 septembre 2023	572 \$	4 755 \$	994 \$	4 705 \$	- \$	11 026 \$
Au 7 septembre 2024	392	3 651	203	3 409	_ `	7 655

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

#### 13. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Installations	Matériel roulant	Autre matériel	Total
Au 3 septembre 2022	54 527 \$	475 \$	417 \$	55 419 \$
Entrées et modifications de contrats de location	160	112	_	272
Décomptabilisation <sup>1)</sup>	(39 504)	(57)	(12)	(39 573)
Amortissement	(4 769)	(210)	(153)	(5 132)
Au 2 septembre 2023	10 414 \$	320 \$	252 \$	10 986 \$
Entrées et modifications de contrats de location	2 971	23	_	2 994
Décomptabilisation <sup>2)</sup>	(2 257)	_	_	(2 257)
Reprise de dépréciation	672	_	_	672
Amortissement	(2 530)	(166)	(126)	(2 822)
Au 7 septembre 2024	9 270 \$	177 \$	126 \$	9 573 \$

La décomptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend la résiliation de contrats de location visant des installations au cours de l'exercice 2023 et la modification des hypothèses relatives à la durée du contrat de location visant une installation au cours de l'exercice 2022.

Au cours de la période de 53 semaines close le 7 septembre 2024, la Société a comptabilisé dans les ventes nettes des produits tirés de contrats de sous-location de 1,2 million de dollars (1,7 million de dollars en 2023).

#### 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Propriété intellectuelle		Total
Coût:	Logicieis	menectuene		IOtai
Au 3 septembre 2022	4 988 \$	74	\$	5 062 3
Entrées	995	_		995
Au 2 septembre 2023	5 983 \$	74	\$	6 057 3
Entrées	578	_		578
Au 7 septembre 2024	6 561 \$	74	\$	6 635 \$
Cumul des amortissements, des pertes de valeur et réductions de valeur :				
Au 3 septembre 2022	1 843 \$	45	\$	1 888 3
Amortissement	1 321	15		1 336
				1 000
Réductions de valeur	57	_		57
	57 3 221 \$		\$	57
		60 14	-	57
Au 2 septembre 2023 Amortissement	3 221 \$	14		57 3 281 3 1 396
Au 2 septembre 2023 Amortissement Au 7 septembre 2024	3 221 \$ 1 382	14		57 3 281 3 1 396
Au 2 septembre 2023	3 221 \$ 1 382	14 <b>74</b>	\$	57 3 281 \$

<sup>&</sup>lt;sup>2)</sup> La décomptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend la sortie d'un actif au titre du droit d'utilisation à la conclusion d'un contrat de sous-location au cours de l'exercice 2024.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

#### 15. DETTE

Aux	7 septembre 2024	2 septembre 2023	
Financements portant intérêt :			
Emprunt à terme garanti, taux variable correspondant au taux préférentiel majoré de 3,00 %, échéant en novembre 2024	1 138 \$	- \$	
Emprunts échus :			
Emprunt à terme garanti, taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires <sup>1)</sup> majoré de 4,50 %,			
échéant en novembre 2023	-	4 062	
	1 138 \$	4 062 \$	
Coûts de financement non amortis	_	(26)	
	1 138 \$	4 036 \$	
Partie courante de la dette	(1 138)	(4 036)	
	- \$	- \$	

<sup>1)</sup> Le taux des acceptations bancaires s'entend du taux des acceptations bancaires canadiennes.

#### **FACILITÉ DE CRÉDIT DE 2024**

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, la Société a conclu une entente en vue de modifier et de proroger la facilité de crédit consortial conclue avec ses prêteurs existants, ce qui s'est traduit par un financement bancaire de 4,8 millions de dollars comprenant un emprunt à terme de 2,1 millions de dollars, une facilité de crédit renouvelable de 1,3 million de dollars et un autre financement à court terme de 1,4 million de dollars. Les facilités portent intérêt à des taux variables correspondant au taux préférentiel majoré de 3,00 % et viennent à échéance en novembre 2024. L'emprunt à terme est remboursable en versements trimestriels de 0,3 million de dollars, avec un remboursement intégral du solde de 0,8 million de dollars à la fin du terme en novembre 2024. Au 7 septembre 2024, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable. Le prélèvement total sur la facilité de crédit est présenté à titre de passif courant.

#### 16. DÉBENTURES CONVERTIBLES

#### Débentures de 2028

Le 6 février 2023, la Société a émis 12 675 débentures subordonnées non garanties convertibles (les « débentures de 2028 ») au prix de 1 000 \$ la débenture, pour un produit brut de 12,7 millions de dollars. Les débentures de 2028 échéant le 6 février 2028 (la « date d'échéance ») portent intérêt au taux annuel fixe de 12,5 %. La tranche en intérêts pour la période allant de la date d'émission à février 2025 sera rajoutée au montant en capital semestriellement et elle est convertible à un prix égal au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les cinq (5) jours de bourse consécutifs se terminant à la date à laquelle la tranche en intérêts devient exigible, majorée d'une prime de 50 %. À compter du 6 février 2025 et jusqu'à la date d'échéance, la tranche en intérêts sera payable semestriellement à terme échu en trésorerie le 6 février et le 6 août de chaque année.

Les débentures de 2028 peuvent être converties en actions ordinaires de la Société, au gré du porteur, en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des deux dates suivantes : le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance ou le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date fixée pour le rachat par la Société, au prix de 0,75 \$ (le « prix de conversion ») par action ordinaire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

À compter du 6 février 2026, Goodfood pourra racheter la partie non convertie d'une débenture de 2028 à un montant équivalent au capital et aux intérêts courus plus un taux de rendement interne pour le détenteur correspondant à 18 % pour la période au cours de laquelle cette débenture aura été en cours. Les détenteurs peuvent exiger un rachat selon les mêmes modalités à la suite d'un changement de contrôle de la Société.

Les débentures de 2028 sont des obligations directes, subordonnées et non garanties de la Société, prenant rang après toute dette de premier rang de la Société, y compris la facilité de crédit de la Société, et de rang égal entre elles et avec toute autre dette subordonnée non garantie actuelle ou future de la Société, dans la mesure où elles sont subordonnées aux mêmes conditions.

Un montant de 0,2 million de dollars au titre de l'option de conversion, déduction faite des frais d'émission et de l'impôt différé connexes, a été comptabilisé dans les capitaux propres. Le taux d'intérêt effectif des débentures de 2028, qui prend en compte les frais d'émission de débentures, s'élève à 13,5 %.

Au 7 septembre 2024, 12 675 débentures de 2028 (12 675 débentures au 2 septembre 2023) étaient en cours au prix de 1 000 \$ la débenture.

#### Débentures de 2027

Le 11 février 2022, la Société a émis 30 000 débentures subordonnées non garanties convertibles (les « débentures de 2027 ») au prix de 1 000 \$ la débenture, pour un produit brut de 30 millions de dollars. Les débentures de 2027 échéant le 31 mars 2027 (la « date d'échéance ») portent intérêt au taux annuel fixe de 5,75 %, payable semestriellement à terme échu le 31 mars et le 30 septembre de chaque année à compter du 30 septembre 2022.

Les débentures de 2027 peuvent être converties en actions ordinaires de la Société, au gré du porteur, en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des deux dates suivantes : le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance ou le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date fixée pour le rachat par la Société, au prix de 4,60 \$ (le « prix de conversion ») par action ordinaire.

À compter du 31 mars 2025 et avant le 31 mars 2026, la Société pourra racheter les débentures de 2027 à son gré, en totalité ou en partie, à un prix correspondant au capital de ces débentures majoré de l'intérêt couru et impayé, pourvu que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société à la TSX pendant les 20 jours de bourse consécutifs ayant précédé la date à laquelle l'avis de rachat est donné corresponde à au moins 125 % du prix de conversion. À compter du 31 mars 2026 et avant la date d'échéance, les débentures de 2027 pourront être rachetées, en totalité ou en partie, au gré de la Société, à un prix correspondant au capital des débentures majoré de l'intérêt couru et impayé.

Advenant un changement de contrôle, la Société sera tenue de faire un paiement aux porteurs des débentures de 2027 selon les termes de la « prime d'indemnisation » énoncés dans l'acte de fiducie des débentures de 2027.

Un montant de 4,5 millions de dollars au titre de l'option de conversion, déduction faite des frais d'émission et de l'impôt différé connexes, a été comptabilisé dans les capitaux propres. Le taux d'intérêt effectif des débentures de 2027, qui prend en compte les frais d'émission de débentures, s'élève à 12,6 %.

Au 7 septembre 2024, 29 046 débentures de 2027 (29 046 débentures au 2 septembre 2023) étaient en cours au prix de 1 000 \$ la débenture.

#### Débentures de 2025

Le 26 février 2020, la Société a émis 30 000 débentures subordonnées non garanties convertibles (les « débentures ») au prix de 1 000 \$ la débenture, pour un produit brut de 30 millions de dollars. Les débentures échéant le 31 mars 2025 (la « date d'échéance ») portent intérêt au taux annuel fixe de 5,75 %, payable semestriellement à terme échu le 31 mars et le 30 septembre de chaque année à compter du 30 septembre 2020.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Les débentures peuvent être converties en actions ordinaires de la Société, au gré du porteur, en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des deux dates suivantes : le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance ou le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date fixée pour le rachat par la Société, au prix de 4,70 \$ (le « prix de conversion ») par action ordinaire.

À compter du 31 mars 2023 et avant le 31 mars 2024, la Société pourra racheter les débentures à son gré, en totalité ou en partie, à un prix correspondant au capital des débentures majoré de l'intérêt couru et impayé, pourvu que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société à la TSX pendant les 20 jours de bourse consécutifs ayant précédé la date à laquelle l'avis de rachat est donné corresponde à au moins 125 % du prix de conversion. À compter du 31 mars 2024 et avant la date d'échéance, les débentures pourront être rachetées, en totalité ou en partie, au gré de la Société, à un prix correspondant au capital des débentures majoré de l'intérêt couru et impayé.

Advenant un changement de contrôle, la Société sera tenue de faire un paiement aux porteurs des débentures selon les termes de la « prime d'indemnisation » énoncés dans l'acte de fiducie des débentures.

Un montant de 3,7 millions de dollars au titre de l'option de conversion, déduction faite des frais d'émission et de l'impôt différé connexes, a été comptabilisé dans les capitaux propres. Le taux d'intérêt effectif des débentures, qui prend en compte les frais d'émission de débentures, s'élève à 11,76 %.

Au 7 septembre 2024, 6 232 débentures de 2025 (6 232 débentures au 2 septembre 2023) étaient en cours au prix de 1 000 \$ la débenture.

Le tableau suivant présente l'évolution des débentures de la Société au cours des périodes de :

	53 semaines close le 7 septembre 2024	52 semaines close le 2 septembre 2023
Débentures convertibles, solde de la composante passif, à l'ouverture de l'exercice	41 752 \$	27 469 \$
Produit de l'émission de débentures, montant net1)	-	11 970
Intérêts au titre de la désactualisation	3 653	2 489
Conversion des débentures	-	(176)
Débentures convertibles, solde de la composante passif à la clôture de l'exercice	45 405	41 752
Partie courante des débentures convertibles, composante passif	(6 029)	<del>-</del>
Partie non courante des débentures convertibles, solde de la composante passif	39 376 \$	41 752 \$

Pour les débentures convertibles émises à l'exercice 2023, les frais d'émission attribuables à la composante passif s'élèvent à 0,4 million de dollars. Le produit net de 0,2 million de dollars, qui comprend l'impôt différé de 0,1 million de dollars, a été comptabilisé à titre de composante capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Le tableau qui suit présente un sommaire des débentures convertibles au cours des périodes de :

	53 semaines close le 7 septembre 2024	52 semaines close le 2 septembre 2023
En milliers de dollars		
Reclassement de la composante passif des débentures convertibles dans les actions ordinaires	- \$	176 \$
Reclassement de la composante capitaux propres des débentures convertibles dans les actions ordinaires	-	20
Charge d'impôt différé comptabilisée à la conversion des débentures	_	11
Recouvrement d'impôt différé comptabilisé à l'émission des débentures	-	72
En nombre de débentures ou d'actions ordinaires		
Nombre de débentures converties	_	210
Nombre d'actions ordinaires émises au titre des débentures converties (note 18)	_	43 652
Nombre total de débentures en cours à la clôture de la période	47 953	47 953

### 17. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION

Le tableau suivant présente l'évolution des obligations découlant de contrats de location de la Société :

	7 septembre 2024	2 septembre 2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 364 \$	69 209 \$
Entrées et modifications de contrats de location	2 994	272
Décomptabilisation	-	(51 710)
Paiements d'obligations découlant de contrats de location	(3 833)	(5 881)
Charges d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location	806	1 474
Solde à la clôture de l'exercice	13 331 \$	13 364 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations découlant de contrats de location :

Aux	7 septembre 2024	2 septembre 2023
Moins de un an	3 798 \$	3 457 \$
De un an à cinq ans	10 538	10 247
Plus de cinq ans	1 414	1 350
Total des obligations découlant de contrats de location non actualisées	15 750 \$	15 054 \$
Solde des obligations découlant de contrats de location à la clôture de l'exercice	13 331 \$	13 364 \$
Partie courante	2 961 \$	2 862 \$
Partie non courante	10 370 \$	10 502 \$

#### 18. CAPITAL DES ACTIONNAIRES

#### **ACTIONS ORDINAIRES**

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

La variation des actions ordinaires se présente comme suit :

	7 sep	tembre 2024	2 sep	otembre 2023
	Nombre d'actions	Valeur comptable	Nombre d'actions	Valeur comptable
Solde à l'ouverture de l'exercice	76 525 507	180 369 \$	75 233 023	173 788 \$
Conversions de débentures (note 16)	_	-	45 652	196
Acquisition d'unités d'actions restreintes	994 992	1 419	1 421 765	6 475
Acquisition d'unités d'actions aux termes du régime d'achat d'actions pour les employés	34 889	5	11 283	3
Actions achetées et détenues en fiducie aux termes du régime d'achat d'actions pour les employés (note 19)	(215 296)	(66)	(186 216)	(93)
Solde à la clôture de l'exercice	77 340 092	181 727 \$	76 525 507	180 369 \$

Au 7 septembre 2024, le nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées était de 77 867 263 (76 872 271 en 2023).

#### PERTE PAR ACTION

Aux	7 septembre 2024	2 septembre 2023
Nombre moyen pondéré de base		
d'actions ordinaires en circulation	76 928 635	76 103 206

Les actions émises à la suite de l'exercice d'options sur actions, les conversions de débentures et les émissions d'actions sont pondérées à partir de la date de transaction. L'achat d'actions ordinaires afin de financer le régime d'achat d'action pour les employés est pondéré à partir de la date de transaction.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 7 septembre 2024 et l'exercice clos le 2 septembre 2023, le calcul de la perte diluée par action ne tenait pas compte de l'effet dilutif potentiel des options sur actions, des unités d'actions restreintes, des actions émises aux termes du régime d'achat d'actions pour les employés sur lesquelles les droits ne sont pas encore acquis et de l'option de conversion des débentures puisqu'elles n'ont aucun effet dilutif.

#### 19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les régimes de paiements fondés sur des actions de la Société comprennent un régime d'options sur actions, un régime d'unités d'actions restreintes et un régime d'actions pour les employés.

#### **RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS**

La Société a mis en place un régime d'options sur actions (le « régime d'options sur actions ») afin d'attirer et de retenir les membres du personnel, les consultants, les dirigeants et les administrateurs. Le régime d'options sur actions prévoit l'attribution d'options visant l'achat d'actions ordinaires. À tout moment, le nombre d'options sur actions réservées en vue de leur émission équivaut à 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société, diminué de toutes les actions réservées pour émission aux termes du régime d'unités d'actions restreintes. Selon le régime d'options sur actions, les droits liés aux options sont généralement acquis sur une période de trois ou quatre ans et expirent huit ans après la date d'attribution.

Le tableau suivant présente l'évolution des options sur actions :

	7 septembre 2024		2 sept	embre 2023
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	4 029 723	2,82 \$	3 262 799	4,44 \$
Attribution	_	_	1 848 701	0,54
Renonciation	(311 314)	5,30	(566 551)	2,98
Expiration	(665 846)	5,47	(515 226)	4,73
En circulation à la clôture de l'exercice	3 052 563	1,99	4 029 723	2,82
Exerçables à la clôture de l'exercice	2 336 688	2,41 \$	2 252 171	3,98 \$

Le tableau suivant présente des informations supplémentaires relatives aux options sur actions de la Société à la clôture des exercices à l'étude :

		2024		2023
Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options en circulation	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée
Moins de 2,99 \$	2 167 210	5,1	2 167 191	6,2
De 3,00 \$ à 5,99 \$	626 640	3,9	1 409 242	5,3
De 6,00 \$ à 8,99 \$	258 713	3,9	453 290	5,0
En circulation à la clôture de l'exercice	3 052 563	4,8	4 029 723	5,7
Exerçables à la clôture de l'exercice	2 336 688	4,3	2 252 171	4,7

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Au cours de l'exercice 2024, aucune option sur actions n'a été attribuée. Au cours de la période de 53 semaines close le 7 septembre 2024, un recouvrement de 0,3 million de dollars (charge de 1,0 million de dollars en 2023) a été comptabilisée dans l'état du résultat net au titre du régime d'options sur actions.

#### **RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES**

La Société a attribué aux participants un nombre d'unités d'actions restreintes (les « UAR ») calculé selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires pour les cinq jours précédant immédiatement la date d'attribution. La charge au titre du régime d'UAR est évaluée à la juste valeur des UAR sous-jacentes à la date d'attribution et est passée en charges au cours de la période d'acquisition des droits. Le régime d'UAR offrira un nombre maximum d'actions ordinaires disponibles et réservées en vue de leur émission qui équivaut à 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société, diminué de toutes les actions réservées en vue de leur émission aux termes du régime d'options sur actions. Les UAR font l'objet d'une attribution liée à l'écoulement du temps et un tiers du montant des UAR attribuées sera acquis à la condition que le participant soit au service de la Société chaque date d'anniversaire d'attribution des UAR, sur une période de trois ans à partir de la date d'attribution ou autre période n'excédant pas trois ans telle que déterminée par le conseil d'administration.

Selon les termes du régime d'UAR, les participants recevront, lorsque les UAR auront été acquises, des actions ordinaires nouvellement émises de la Société.

Le tableau suivant présente l'évolution des UAR :

	7 septembre 2024	2 septembre 2023
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 878 328	2 000 716
Attribution	2 869 916	2 054 907
Acquisition	(994 992)	(1 421 566)
Renonciation	(315 519)	(755 729)
En circulation à la clôture de l'exercice	3 437 733	1 878 328

Au cours de la période de 53 semaines close le 7 septembre 2024, une charge de 1,1 million de dollars (2,8 millions de dollars en 2023) a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net au titre du régime d'UAR.

Au 7 septembre 2024, 1 296 430 options sur actions et UAR (1 779 176 en 2023) pouvaient être émises.

#### RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS POUR LES EMPLOYÉS

Le 1er septembre 2019, la Société a mis en place un régime d'achat d'actions pour les employés (le « RAAE ») pour attirer et fidéliser les employés et les administrateurs. Aux termes de ce régime, les employés et les administrateurs peuvent cotiser de 1 % à 5 % de leur revenu admissible, jusqu'à un maximum de 10 000 \$ sur une base annuelle, pour acheter des actions de la Société. De son côté, la Société offre une cotisation équivalant à 50 % de la cotisation personnelle du participant. Les actions achetées avec la cotisation de la Société sont acquises deux ans après la date de la cotisation. Toutes les cotisations sont utilisées par le fiduciaire du régime pour acheter des actions sur le marché libre, au nom des employés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Le tableau qui suit présente l'évolution du RAAE :

	7 septembre 2024		2 sept	embre 2023
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Cotisations non acquises à l'ouverture de l'exercice	346 762	968 \$	171 829	878 \$
Cotisations	215 296	66	186 216	93
Acquisition	(34 889)	(5)	(11 283)	(3)
Cotisations non acquises à clôture de l'exercice	527 169	1 029 \$	346 762	968 \$

Au cours de la période de 53 semaines close le 7 septembre 2024, une charge de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2023) a été comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net au titre du régime d'achat d'actions pour les employés.

#### 20. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un résumé de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

Aux	7 septembre 2024	2 septembre 2023	
Débiteurs et autres montants à recevoir	2 350 \$	(540) \$	
Stocks	124	3 603	
Autres actifs courants	(43)	780	
Créditeurs et charges à payer	(3 126)	(8 585)	
Produits différés	(489)	(1 396)	
	(1 184) \$	(6 138) \$	

Les transactions suivantes n'ont eu aucune incidence sur la trésorerie :

	7 septembre 2024	2 septembre 2023
Activités de financement		
Frais d'émission de débentures non payés	- \$	6 \$

Les éléments suivants ont eu une incidence en trésorerie sur les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation :

	7 septembre 2024	2 septembre 2023
Activités d'exploitation		
Paiements au titre de l'abandon de produits liés à l'offre sur demande	- \$	319 \$
Paiements versés aux fins de la réorganisation et autres coûts connexes <sup>1)</sup>	736	6 275

Les paiements versés aux fins de la réorganisation et autres coûts connexes se composent principalement des pénalités versées lors de la résiliation de contrats de location, des indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel payés ainsi que des honoraires de conseillers externes payés (se reporter à la note 6).

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

#### 21. ENGAGEMENTS

Goodfood avait des engagements aux termes d'obligations contractuelles liées à des achats et à des services au titre de dépenses d'exploitation et d'investissement.

Le tableau suivant présente un résumé des engagements qui ne sont pas comptabilisés à titre de passif :

Aux	7 septembre 2024	2 septembre 2023	
Moins de un an	6 573 \$	6 539 \$	
De 1 an à 5 ans	446	1 247	
Plus de 5 ans	-	-	
	7 019 \$	7 786 \$	

#### 22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Goodfood a déterminé que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et autres montants à recevoir ainsi que des créditeurs et charges à payer avoisinait leur valeur comptable respective à la date des états consolidés de la situation financière en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Goodfood a déterminé que la juste valeur de sa dette avoisine sa valeur comptable, puisqu'elle porte intérêt à un taux variable correspondant au taux préférentiel majoré de 3,00 %, soit un taux d'intérêt similaire à celui du marché pour des instruments financiers assortis de modalités et de risques similaires.

La Société a établi la valeur de ses débentures lors de leur émission à l'aide de données de niveau 1 et 3. Au 7 septembre 2024, la Société a déterminé que la juste valeur de ses débentures se chiffrait à environ 19,1 millions de dollars, montant qui a été déterminé en fonction de la valeur marchande pour les débentures de 2025 et de 2027 ainsi qu'en fonction des conditions du marché pour les débentures de 2028.

#### 23. RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte imprévue si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société surveille régulièrement son exposition au risque de crédit et prend des mesures pour réduire la probabilité que cette exposition se traduise par une perte. L'exposition de la Société au risque de crédit est principalement attribuable à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, aux débiteurs et autres montants à recevoir et aux créances locatives. La plupart des ventes nettes de la Société sont payées avant la livraison et, par conséquent, la principale exposition au risque de crédit lié aux ventes nettes provient du fournisseur de traitement de paiements. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers. La direction est d'avis que ce risque de crédit est limité puisque la Société fait affaire avec de grandes institutions financières en Amérique du Nord et avec un fournisseur de traitement de paiements reconnu internationalement.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La dette et la facilité de crédit renouvelable de la Société portent intérêt à des taux variables qui sont déterminés par un taux de base établi par le prêteur, majoré d'une marge. Par conséquent, la Société est exposée à un risque de flux de trésorerie associé aux variations des taux d'intérêt attribuables à la fluctuation des taux de base du prêteur. Puisque les taux d'intérêt sur les débentures sont fixes, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ces instruments.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

#### Analyse de sensibilité du risque de taux d'intérêt

Une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt du marché n'aurait pas eu d'incidence importante sur la perte nette de la Société.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins en matière d'exploitation. La Société prépare ses budgets et ses prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

La Société contrôle le risque associé à un manque de fonds en surveillant les flux de trésorerie prévus et réels et les dates d'échéance des passifs et engagements financiers existants, et elle gère activement son capital de façon à disposer de liquidités suffisantes pour financer ses charges générales et administratives, son fonds de roulement et ses dépenses d'investissement globales.

Pour gérer son risque de liquidité, la Société assure une révision constante de son exploitation et de l'ensemble de ses opérations pour réaliser des gains d'efficience et afin de jeter les bases qui permettront de générer des flux de trésorerie positifs et une croissance rentable à long terme. La Société s'attend à disposer de liquidités suffisantes, soutenues par les flux de trésorerie disponibles et par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, pour rembourser ses facilités de crédit à l'échéance, en novembre 2024, si elles ne sont pas renouvelées, et pour rembourser les débentures de 2025 à l'échéance, le 31 mars 2025.

Des facteurs économiques, financiers et relatifs à la concurrence future, de même que d'autres événements futurs sur lesquels la Société n'a aucun contrôle, pourraient influer sur cette appréciation. L'appréciation que fait la direction de la liquidité pourrait s'en ressentir si la performance opérationnelle est inférieure à celle qui a été utilisée dans les prévisions de flux de trésorerie.

#### Gestion du capital

En matière de gestion de la structure du capital, l'objectif de la Société consiste à faire en sorte que ses liquidités soient suffisantes pour financer ses activités et sa croissance et d'offrir des rendements du capital investi concurrentiels. Pour financer ses activités, la Société a compté sur des placements en titres de capitaux propres publics et privés, sur des débentures convertibles et sur des instruments d'emprunt à court et à long terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les montants dus aux échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés aux dates indiquées :

				7 sept	embre 2024
	Valeur comptable totale	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	14 903 \$	14 903 \$	14 903 \$	- \$	- \$
Dette <sup>1)</sup>	1 138	1 165	1 165	_	_
Débentures, composante passif, y compris la tranche à court terme	45 405	62 927	9 256	53 671	_
Obligations découlant de contrats de location, y compris la tranche à court terme	13 331	15 750	3 798	10 538	1 414
	74 777 \$	94 745 \$	29 112 \$	64 209 \$	1 414 \$

				2 se	eptembre 2023
	Valeur comptable totale	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	17 993 \$	17 993	\$ 17 993	\$ -	\$ - \$
Dette <sup>1)</sup>	4 036	4 142	4 142	_	_
Débentures, composante passif Obligations découlant de contrats de location, y compris	41 752	64 959	2 033	62 926	-
la tranche à court terme	13 364	15 054	3 457	10 247	1 350
	77 145 \$	102 148	\$ 27 625	\$ 73 173	\$ 1350 \$

Au 7 septembre 2024, un taux d'intérêt de 9,70 % (7,87 % en 2023) a été utilisé pour déterminer les versements d'intérêts estimés sur la tranche de la dette à taux variable de la Société.

#### 24. PARTIES LIÉES

#### PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la Société ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société et comprennent l'équipe de direction et le conseil d'administration de la Société. Le chef de la direction et le président et chef de l'exploitation sont des membres du Conseil de la Société. Le chef de la direction est également le président du Conseil.

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants comptabilisée dans la perte nette :

	Pour la période de 53 semaines close le	Pour la période de 52 semaines close le
	7 septembre 2024	2 septembre 2023
Salaires, jetons et autres avantages à court terme	3 212 \$	2 290 \$
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	360	2 189

Notes afférentes aux états financiers consolidés – 7 septembre 2024 (sauf indication contraire, tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

#### TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les administrateurs et les principaux dirigeants, les membres de leur famille et les sociétés sur lesquelles ils exercent une influence ou un contrôle important. Pour la période de 53 semaines close le 7 septembre 2024, la Société n'a effectué aucune transaction avec des parties liées (autres que celles dont il est fait mention ci-dessus).

Dans le cadre de l'émission des débentures de 2028, 2 425 débentures ont été achetées par des membres du Conseil et principaux dirigeants au prix de 1 000 \$ la débenture, pour la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023. Ces transactions ont été comptabilisées au montant de la contrepartie versée tel qu'il a été établi et convenu par les parties liées.

#### 25. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 13 novembre 2024, la Société a conclu une convention d'achat d'actions visant l'acquisition de 81 % des actions de Genuine Tea Inc. (« Genuine Tea ») pour un prix d'achat d'environ 2,4 millions de dollars, incluant les futurs paiements fondés sur le rendement. Genuine Tea est une société canadienne de premier plan dans le domaine du thé artisanal. Les actionnaires fondateurs de Genuine Tea continueront à diriger l'entreprise et à détenir les actions restantes de la société, Goodfood ayant le droit d'acquérir leurs actions dans le futur. À la date de publication des présents états financiers consolidés, la Société n'avait pas encore déterminé la juste valeur des actifs nets acquis ni de toute immobilisation incorporelle qui peut exister.